

Sept-Îles, le 6 juin 2007

MODIFICATION

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, bur. 4.00
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-09-01-0117203
400407337

Objet: Aménagement et exploitation de la sablière 22I#040, canton
Touzel – Municipalité de Rivière-au-Tonnerre

22107-012

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 16 janvier 1998 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Aménager et exploiter la sablière 22I#040 dans le canton de Touzel, à l'intérieur des limites de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, localité de Sheldrake. Les points suivants définissent les extrémités de la base du triangle qui circonscrit l'aire d'exploitation : zone 20, 363 400 E, 5 570 200 N et zone 20, 363 870 E, 5 570 100 N (NAD 27).

L'exploitation de la sablière se fera par la méthode du chargement direct seulement.

MODIFICATION

-2-

N/Réf. : 7610-09-01-0117203
400407337

Le 6 juin 2007

À la suite de votre demande datée du 28 mars 2007 et reçue dûment complétée le 2 avril 2007, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

- le nouveau numéro de la sablière est le 22I07-012;
- l'exploitation est prolongée au 5 juin 2012.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 28 mars 2007 et signée par M. André Ouellet, ing., concernant une demande de modification de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, 1 page et 2 annexes.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



AG/JB/kb

Alain Gaudreault,
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de la Côte-Nord